



La lettre de Patricia Adam

DÉPUTÉE DU FINISTÈRE

actualité parlementaire



>> **BIOÉTHIQUE : LA DROITE CONDAMNE LA SCIENCE AU NOM D'UNE MORALE RELIGIEUSE ARCHAÏQUE**

Du discours présidentiel de Grenoble, l'été dernier, aux dernières sorties gouvernementales sur les allocataires du RSA ou encore les enfants d'immigrés, la séquence à laquelle nous assistons offre un spectacle assez pathétique : le spectacle d'une droite qui coure désespérément après son électorat le plus dur et le plus réactionnaire. Gageons que cette stratégie se soldera par un échec. Mais cette politique a aussi des conséquences néfastes qu'il faudra bien un jour réparer. Une nouvelle fois, la majorité nous a donné l'occasion de le mesurer, après avoir voté, en deuxième lecture le projet de loi de révision des lois bioéthiques. Nous partageons jusqu'à présent la même volonté de concilier, sur ces questions, progrès de la science et éthique. Mais ce consensus vient de se briser : la droite abandonne le progrès scientifique - et pénalise donc la recherche française - au nom d'une morale religieuse et intégriste parfaitement décalée avec les enjeux que recouvrent les problématiques bioéthiques. Le gouvernement s'est appuyé sur la frange la plus rétrograde de sa majorité pour supprimer les avancées votées en première lecture par le Sénat. Ainsi, nous avons défendu à la suite des Sénateurs l'ouverture pour les couples de femmes du droit à l'assistance médicale à la procréation. En vain. Avec le Sénat, nous avons aussi souhaité autoriser la recherche sur les cellules souches. Toujours sans succès. Sur ce dernier point, nous nous sommes heurtés à un véritable mur constitué des députés de la droite la plus dure. Par cette proposition, nous souhaitions encadrer les recherches sur les cellules souches embryonnaires pour les embryons surnuméraires. La majorité, par la voix du groupe de la "droite populaire", s'y est opposée au nom de la "protection de la vie de l'embryon", en puisant dans les dogmes et les références du catholicisme le plus sectaire. Or, une cellule souche embryonnaire, comme le rappelait mon collègue socialiste Jean-Yves Le Dréau,

ne constitue ni un embryon, ni un zygote, ni un oeuf. On ne peut le considérer comme une personne humaine. Par ailleurs, il ne s'agit en aucun cas d'autoriser des recherches sur l'embryon, ni de créer un embryon pour faire de la recherche. Les embryons surnuméraires à partir desquels sont prélevées les cellules ne font bien évidemment l'objet d'aucun projet parental et sont destinés à être détruits. Enfin, ces recherches seraient strictement encadrées : elles ne seraient pas autorisées si elles n'étaient pas susceptibles de permettre des progrès médicaux majeurs. C'était là l'enjeu majeur de cette proposition : comprendre certains mécanismes de l'organisme humain, dès les premiers instants de la vie, et permettre des innovations thérapeutiques. Mais la droite a choisi de pénaliser la recherche en France. ■

>> **SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES, LA POSITION FRANÇAISE ?**

Le 3 mai, en **commission de la défense nationale et des forces armées**, j'avais eu l'occasion de demander à Gérard LONGUET, ministre de la Défense, quelle était la position du Gouvernement sur l'activité des sociétés militaires privées (SMP) françaises, notamment dans le cadre de la lutte contre la piraterie maritime. En effet, ces sociétés prospèrent depuis une quinzaine d'années sur les théâtres d'opérations extérieures, en Irak ou en Afghanistan, mais également sur les mers comme au large de la Somalie. Essentiellement américaines et britanniques, elles exercent des activités diverses, pour le compte des Etats ou même d'intérêts privés : soutien logistique, entretien des systèmes d'armes, protection des locaux et des personnes, formation des

2^{ème}

**circonscription
du Finistère**

BREST

(Centre, Saint-Marc,
Kérichen, Lambézellec,
L'Hermitage,
La Cavale blanche)

BOHARS

GUILERS

GOUESNOU

**PERMANENCE
EN CIRCONSCRIPTION**

43D rue Branda

BP 21041

29210 Brest cedex 1

Tél 02 98 33 21 80

Fax 02 98 33 21 83

patricia.adam-deputee@wanadoo.fr

**ACCUEIL ET COORDINATION
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

126 rue de l'Université

75355 Paris cedex 07 SP

Tél 01 40 63 75 05

Fax 01 40 63 94 83

padam@assemblee-nationale.fr

SUR INTERNET

<http://www.patricia-adam.fr>





forces militaires et de police, collecte et analyse de renseignements...

Le ministre m'avait répondu qu'il n'existait pas de société militaire privée française. Or, le 11 mai, un ressortissant français trouvait la mort à Benghazi, dans des conditions peu claires. Nous apprenions également que les quatre compatriotes qui l'accompagnaient auraient été arrêtés par les forces du conseil national de transition lybien. Par la suite, la presse a révélé que cette délégation représentait une société française proposant une gamme de services militaires ou paramilitaires. Il s'agirait donc d'une mission de prospection commerciale. Renseignements pris, cette société s'adresse "aux gouvernements et institutions" et se présente comme "porteur du concept SMP" et "la première société française à entrevoir l'intérêt que les "soldats privés" pourraient apporter comme solution pour l'avenir, notamment dans les opérations de stabilisation et reconstruction".

J'ai donc écrit au ministre en lui demandant de bien vouloir m'indiquer si ces éléments l'amenaient à réviser ses déclarations sur l'inexistence des SMP en France. Par ailleurs, s'agissant plus précisément des faits intervenus le 11 mai, j'ai souhaité qu'il m'indique les informations en sa possession concernant cette mission de prospection commerciale.

>> BERNARD CAZENEUVE, "KARACHI, L'ENQUÊTE IMPOSSIBLE".

Mon collègue Bernard CAZENEUVE sera à Brest le 6 juin, 18h, à la librairie Dialogues, pour présenter son livre témoignage, "Karachi, l'enquête impossible". Membre de la mission d'information chargée de faire la lumière sur les circonstances ayant entouré l'attentat de Karachi, le député de Cherbourg reviendra sur les difficultés qu'il a rencontrées pour accomplir son travail. Un témoignage précieux pour mieux comprendre l'une des affaires les plus importantes de la Ve République. ■



>> INTERVENTIONS

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE MARITIME, LE MINISTRE ME RÉPOND

En janvier dernier, j'avais été informée que le patrouilleur des douanes le Kermorvan localisé à Brest devait être basé pour 6 semaines à Port de Bouc dans le cadre d'une mission en Méditerranée. Alors qu'en Bretagne la douane subit une forte restructuration qui se traduit par une baisse d'effectifs et la suppression de services douaniers, des organisations syndicales redoutaient que cette annonce ne soit que le prélude à une réorganisation dispositif de surveillance maritime douanier sur notre façade maritime. J'avais donc interrogé sur ce sujet F. Baroin, ministre du budget, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Le ministre m'a répondu que l'expérimentation conduite en Méditerranée ne visait qu'à évaluer la capacité de ce type de moyen naval dans cette zone d'intervention. Selon le ministre, "elle ne remet aucunement en cause le dispositif de surveillance maritime en Bretagne, notamment l'implantation du patrouilleur le Kermorvan à Brest".

MALADIE DE PARKINSON, LA NÉCESSITÉ D'UN PLAN

En France, la maladie de Parkinson touche pas moins de 150 000 personnes, et 14 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année. Or, l'accès au traitement est inégal tout comme la prise en charge des malades, faute de formation et de coordination entre les multiples intervenants. Les malades, ainsi que les familles, sont désarmés face aux problèmes liés à la vie sociale (maintien dans l'emploi, transports, aménagement et maintien à domicile, accès aux loisirs, maison de retraite...). Aussi l'association France Parkinson souhaite la mise en œuvre d'un plan national afin de structurer le système de soins et de mettre fin aux inégalités de traitement et de prise en charge, d'offrir des solutions personnalisées à chaque malade pour l'aider à vivre au quotidien. J'ai demandé au ministre en charge de la santé s'il entendait mettre en œuvre un tel plan..

